

Le présent plan de sécurité s'applique à tous les lieux de travail de Dynacare au Canada. Plusieurs des mesures de santé et de sécurité décrites dans le présent plan sont déjà en vigueur depuis mars 2020, et nous avons continué de renforcer ces mesures tout au long de la pandémie de COVID-19 afin d'assurer la santé et la sécurité (SS) de toutes les personnes qui entrent dans nos lieux de travail. Notre plan de sécurité est décrit plus bas et est affiché sur les babillards de SS des installations.

COMMUNICATIONS DESTINÉES À LA CLIENTÈLE

- Le site Web de Dynacare décrit les pratiques mises en place pour assurer la santé et la sécurité de notre clientèle.
- Le personnel de nos centres de prélèvement et centres de services de santé et de laboratoire (CSSL) communique les exigences propres à chaque site au cours du processus d'accueil de la clientèle.

COMMUNICATIONS DESTINÉES AU PERSONNEL

- L'équipe de cadres présente des vidéoconférences (bimensuelles/mensuelles) à tout le personnel pour discuter des mises à jour relatives à la COVID-19. Ces appels sont enregistrés pour les membres du personnel qui ne peuvent y assister en direct.
- CONNEXE, l'intranet de Dynacare, offre des mises à jour régulières sous le titre « Information et mises à jour COVID-19 ».
- Les réunions de la coprésidence du comité paritaire des soins de santé (CPSS) assurent une représentation de toutes les installations de Dynacare au Canada. L'information présentée est communiquée aux membres des CPSS régionaux.
- Chaque semaine, un envoi par courriel et un affichage font part des mémorandums « Alerte de sécurité » et des « courriels continus destinés au personnel » avec les mises à jour sur la pandémie, les mesures de sécurité et le soutien offert à la clientèle et au personnel.
- Un affichage de signalisation est fait dans toutes les installations (p. ex., mesures de précaution, exigences d'entrée, normes en milieu de travail).
- Des procédures opérationnelles normalisées (PON) qui décrivent les processus relatifs à la COVID-19 sont publiées et ajoutées dans le système en ligne de documentation de formation.
- Le personnel de santé de première ligne suit les formations sur les procédures de SS relatives à la COVID-19 comprises dans le système de gestion de l'apprentissage.

DÉPISTAGE

- Le dépistage quotidien du personnel consiste à lire un panneau ou, dans certains lieux donnés, à remplir un formulaire électronique ou papier avant l'entrée dans les installations de Dynacare; tout dépistage positif est envoyé par courriel à la ou au gestionnaire.
- Les visiteuses et visiteurs essentiels se soumettent à un dépistage électronique; tout dépistage positif est envoyé par courriel à la ou au gestionnaire responsable.
- La clientèle de nos CSSL subit un dépistage à l'accueil par une ou un membre du personnel de dépistage désigné.
- L'accueil des CSSL et des grandes installations est muni d'un grand chevalet qui affiche les questions de dépistage. Les plus petites installations affichent les questions de dépistage à leur porte.

DISTANCIATION PHYSIQUE

- Le personnel exécute son travail à domicile, à moins que la nature du travail exige sa présence au lieu de travail.
- Les lieux affichent une signalisation :
 - distance de deux mètres entre les personnes (partout dans le lieu de travail);
 - marques au sol dans les lieux où il y a des files et dans les couloirs aux fins d'orientation;
 - capacité maximale (toilettes du personnel, aires de repas et bureaux communs).

HYGIÈNE DES MAINS

- Dynacare a placé des postes de désinfection à toutes les entrées du lieu de travail, des aires de repas et des couloirs.
- Dynacare fournit du désinfectant pour les mains à tout le personnel de messagerie médicale, des recharges étant offertes au dépôt.
- Le personnel de dépistage verse du désinfectant dans les mains de la clientèle avant son entrée dans nos CSSL.
- Les lavabos/évier sont munis d'une signalisation sur les cinq étapes du lavage des mains et le lavage des mains pendant 20 secondes.

DÉSINFECTION

- Les produits de désinfection figurent sur la liste de produits approuvés pour la COVID-19 du site Web de Santé Canada.
- Dynacare fournit de la solution désinfectante au personnel de messagerie médicale pour la désinfection quotidienne des surfaces fréquemment touchées dans leur véhicule.
- Chaque installation est munie de postes de nettoyage qui offrent le matériel nécessaire et les modes d'emploi.
- Une signalisation indique l'emplacement du poste de désinfection du lieu de travail.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- **Masques**
 - Dynacare fournit des masques médicaux au personnel des LABORATOIRES, des CSSL et du service de MESSAGERIE.
 - Chaque membre du personnel a reçu trois (3) masques non médicaux en tissu. Les masques sont obligatoires au sein de tous les lieux de travail et les lieux autres que le laboratoire, y compris les couloirs et les autres aires communes.
 - La clientèle ainsi que les visiteuses et visiteurs doivent porter un masque ou un couvre-visage pour entrer dans tout lieu de travail de Dynacare (exceptions permises selon les directives réglementaires).
- **Gants**
 - Dynacare fournit des gants médicaux jetables au personnel des LABORATOIRES et des CSSL pour usage selon les processus.
 - Dynacare fournit des gants médicaux jetables au personnel de MESSAGERIE pour usage à sa discrétion.
- **Protection des yeux**
 - Dynacare fournit des lunettes étanches et des écrans faciaux dont le port est obligatoire pour le personnel des CSSL.
 - Le port des dispositifs de protection des yeux doit être conforme aux PON dans les LABORATOIRES.
- **Chemise d'hôpital et blouse de laboratoire**
 - Dynacare fournit des chemises d'hôpital dont le port est obligatoire pour le personnel des CSSL.
 - Le port des blouses de laboratoire doit être conforme aux PON dans les LABORATOIRES et les salles de triage des CSSL.
- **Signalisation sur l'enfilage et le retrait de tout l'EPI**

AVIS ET PROCÉDURE PROPRES À L'EXPOSITION DU PERSONNEL

- Notre équipe d'intervention en cas de COVID-19 a rédigé un scénario COVID-19 pour aider nos gestionnaires à cerner tout besoin en matière d'auto-isolément et d'autosurveillance.

- Les membres du personnel avisent leur gestionnaire des symptômes respiratoires, d'une exposition ou d'un résultat positif liés à la COVID-19. Si une ou un membre du personnel présente des symptômes au travail, elle ou il en informe son gestionnaire, ou la personne désignée, et quitte le lieu de travail.
- Les gestionnaires informent le centre d'expérience du personnel (CEP) des membres du personnel qui déclarent des symptômes, une exposition ou un résultat positif liés à la COVID. Le CEP fournit les directives et les délais d'autosurveillance et d'auto-isolément selon le plus récent scénario COVID-19, et communique également avec l'équipe de SS et avec la ou le spécialiste de gestion des cas d'invalidité.
- Les gestionnaires informent l'équipe d'intervention d'urgence de tout résultat positif d'une ou d'un membre du personnel. Cette équipe évalue les risques d'exposition des autres membres du personnel présents dans le lieu de travail avant l'obtention du résultat positif. Si l'exposition d'une ou d'un membre du personnel a eu lieu au travail, la ou le spécialiste de gestion des cas d'invalidité prend les mesures de déclaration additionnelles requises.
- Les expositions et les cas déclarés font l'objet d'un enregistrement. Notre spécialiste de gestion des cas d'invalidité évalue les membres du personnel pour approuver leur retour au travail.

CONFIRMATION DE L'EFFICACITÉ DES PRATIQUES DU LIEU DE TRAVAIL

- Des membres du personnel nommés « ambassadrices et ambassadeurs d'EPI » dans chaque installation voient à l'approvisionnement des fournitures et répondent aux questions connexes.
- La représentante ou le représentant du CPSS/SS mène des inspections pour confirmer le respect des mesures liées à la COVID-19.
- Les expositions et les cas font l'objet d'une surveillance et d'un enregistrement pour cerner les tendances.

GESTION DES RISQUES AU MOYEN D'IMPORTANTES CHANGEMENTS OPÉRATIONNELS

- Notre direction fait appel à notre équipe de SS en cours de planification afin de cerner les risques possibles d'exposition à la COVID-19 et les mesures appropriées d'atténuation des risques.
- Le service de SS surveille les sites Web provinciaux de santé publique pour connaître tous les changements de directives.

Veillez soumettre vos questions à Safety@DynaCare.ca ou à votre équipe de santé et du mieux-être du personnel :

Ben Lenton, directeur (LentonB@dynaCare.ca), ou Lori Gill, gestionnaire (Gillsavoie@dynaCare.ca)